



Le guide 2017 de l'assuré Français en Espagne

INOV Expat

Votre courtier en assurances basé en Espagne

www.inovexpat.com



L'assurance habitation



INOV Expat apporte une réponse à toutes vos questions concernant l'assurance habitation en Espagne.

1. Pour quelles raisons prendre une assurance habitation?
2. Comment calculer la prime de son assurance habitation?
3. Connaitre les différents types de contrats habitation.
4. Comment acheter un bien immobilier en Espagne?

Incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles et cambriolages... votre lieu de vie a besoin d'une assurance.

L'assurance habitation a pour but de couvrir les locaux, leur contenu ainsi que la responsabilité civile de leurs occupants.

Plus qu'une simple protection, cette assurance garantit votre bien être à l'intérieur de votre lieu de vie.

Pourquoi prendre une assurance habitation ?

Obligatoire ou non ?



L'assurance habitation en Espagne n'est pas obligatoire. Toutefois, elle est fortement conseillée. Dans tous les cas, les parties communes d'une copropriété devront être assurées.

A quelles fins ?



Si vous êtes locataire, il est préférable que vous assuriez vos biens mobiliers et si vous êtes propriétaire, il convient de protéger vos biens mobiliers et vos murs. A noter que la plupart des contrats d'assurance habitation comprennent la responsabilité civile pour vous et votre famille.

Pour quelles garanties ?



Votre assurance habitation en Espagne peut couvrir les incendies, les dégâts des eaux, les effractions, les cambriolages, les sinistres d'origine naturelle, les appareils électriques endommagés en cas de panne de courant, etc.

Le saviez-vous ?

En 2015, le Ministère a enregistré 113,452 cambriolages sur le territoire national. Le nombre de vols pour le premier trimestre 2016 est de 31,154, soit une augmentation de 7,7% par rapport à la même période l'an dernier.

Comment calculer sa prime ?

Propriétaire ou locataire ?



Votre prime d'assurance habitation est généralement plus élevée si vous êtes propriétaire. Cela est dû à l'étendue des garanties : il vous faut assurer les murs et vos biens mobiliers si vous êtes propriétaire occupant.

Résidence principale ou secondaire ?



Une résidence secondaire vous coûtera plus cher en prime d'assurance. En effet, étant moins occupée, le risque de vol est plus important.

Votre lieu d'habitation ?



Le montant de la prime d'assurance habitation en Espagne varie aussi en fonction du lieu d'habitation. Si vous vivez dans une zone non urbaine la prime sera plus basse. De même, selon votre région en Espagne le montant de votre prime peut varier.

Votre logement ?



Vous devez prendre en compte le nombre de pièces de votre logement ainsi que le capital mobilier à assurer. Il s'agit de la valeur brute de votre logement mais aussi de la valeur de vos mobiliers.

Les types de contrats :

Il existe de nombreux types de contrats habitation en Espagne. Cependant, il est facile de les regrouper en trois grandes catégories : Basique, Intermédiaire et Total. Leurs différences vous sont expliquées dans le tableau ci-dessous.

Garanties assurance habitation Espagne	BASIQUE	INTERMEDIAIRE	TOTAL
Vos garanties essentielles			
Incendie, vol, dégâts des eaux, actes de vandalisme	✓	✓	✓
Dommages électriques	✓	✓	✓
Assistance 24h/24 365 j / an	✓	✓	✓
Dommages & protection			
Responsabilité civile & protection juridique	✓	✓	✓
Vol, agression dans la rue	✗	✓	✓
Perte de loyers	✗	✗	✓



Garanties incluses.

Comment acquérir un bien immobilier en Espagne?

Acquérir un bien immobilier en Espagne est relativement simple, vous devez disposer de quatre éléments :

01

Un document d'identité

Une carte d'identité ou un passeport pour les ressortissants européens.

02

Le NIE

Il sera demandé pour chacun des acquéreurs qui figurera sur l'acte notarié.

03

Un notaire

Pour toutes les démarches, vous devrez vous rendre chez un notaire ou un représentant, que vous aurez désigné au préalable devant un notaire.

04

Des fonds ...

Ou un financement hypothécaire, dans la plupart des cas, 50% de fonds propres vous seront nécessaires.

Votre contact assurance habitation :

Julia Jannin

Direcrice INOV Expat

julia@inovexpat.com /

+34 932 688 742



Votre courtier en assurances basé en Espagne

www.inovexpat.com



INOV Expat

Carrer Bruc, 21, 08010 Barcelona

+34 932 688 742

welcome@inovexpat.com